

Avec le le mémo de mon année de stage :



AOÛT

PRÉ-RENTÉE LE 29 AOÛT :

- ☐ Signez votre PV d'installation, à déposer à votre secrétariat d'établissement avec les pièces permettant le paiement du salaire (prévoir un RIB, une copie de la carte vitale et d'une pièce d'identité). Rapprochez-vous du S1 : c'est la section d'établissement du SNES-FSU. Vos collègues syndiqué-es pourront vous renseigner. Participez à l'heure d'information syndicale pour en savoir plus sur l'actualité de votre établissement et sur l'Education nationale en général.

SEPTEMBRE

- ☐ **LE LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE À 18H** : participez à la visioconférence du SNES-FSU pour préparer votre entrée dans le métier.
- ☐ Demandez au secrétariat de votre établissement le dossier de Supplément Familial de Traitement si vous êtes concerné-e
- ☐ Complétez sur Colibris votre dossier de classement pour faire prendre en compte vos services antérieurs. Contactez-nous en cas de difficulté. Date limite : le 17 octobre.
- ☐ Saisissez sur Colibris le formulaire de demande de remboursement des frais de transport.

OCTOBRE

- ☐ **AVANT LE LUNDI 13 OCTOBRE** : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 14 novembre.
- ☐ **MI-OCTOBRE** : participez aux élections du Conseil d'Administration de votre établissement et votez pour les listes SNES-FSU !

NOVEMBRE

- ☐ **À PARTIR DE LA MI-NOVEMBRE** : Faites vos vœux de mutation sur I-Prof (application SIAM). À de très rares exceptions près, vous devez obligatoirement participer au mouvement inter-académique pour la rentrée 2026.
- ☐ **VENDREDI 14 NOVEMBRE** : Participez au stage « Entrer dans le métier ». La matinée sera consacrée à la présentation des différents éléments de la rémunération, des droits et obligations des personnels, ainsi qu'à des échanges sur l'année de stage et son déroulement. L'après-midi sera dédié à une présentation complète du mouvement inter-académique (règles et méthodes). L'opération étant complexe, le SNES-FSU mobilise ses militant-es pour bien vous conseiller.
- ☐ **FIN NOVEMBRE** : Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndical de votre dossier de mutation, afin que nous puissions vous éviter des erreurs de barème, de vœux... Tous les ans, les élu-es du SNES-FSU agissent pour que les droits des collègues soient respectés ! Ils vous aident à formuler des vœux, à calculer votre barème et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.

DÉCEMBRE

- ☐ Saisissez sur Colibris le formulaire de demande de forfait mobilités durables.

Ne remettez pas votre adhésion à plus tard.

Adhérez dès maintenant en ligne !



NB : 66 % du montant de l'adhésion est déductible des impôts, une cotisation de 99 € pour un-e stagiaire certifié-e revient donc en réalité à 34 €.

JANVIER/FÉVRIER

- ☐ Vérifiez le barème retenu par l'Administration pour les mutations inter-académiques en vous connectant sur SIAM et contestez-le le cas échéant.
- ☐ Dernier moment pour nous renvoyer votre fiche de suivi syndical pour les mutations !
- ☐ **AVANT LE MARDI 17 FÉVRIER** : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 20 mars.

MARS

- ☐ **MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES** : résultat des académies d'affectation pour la rentrée 2026 début mars.
- ☐ **MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : il vous faut désormais faire des vœux sur I-Prof pour les mutations à l'intérieur de l'académie dans laquelle vous venez d'être nommé-e.
- ☐ - Vous êtes affecté-e dans l'académie de Versailles : participez au stage « Stagiaires, titularisation et mutation » organisé par la section académique du SNES-FSU Versailles **le vendredi 20 mars** : bilan de l'année de stage, modalités de titularisation, règles du mouvement intra-académique et conseils pour faire vos vœux par les commissaires paritaires.
- ☐ - Vous êtes affecté-e dans une autre académie : contactez la section académique du SNES-FSU pour connaître les règles du mouvement, les dates des réunions d'information...

MAI

- ☐ **MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : les commissaires paritaires du SNES-FSU, élu-es lors des élections professionnelles, vous aident à vérifier vos barèmes et à demander des corrections le cas échéant. D'où l'importance de nous contacter et de nous envoyer une fiche de suivi syndical !
- ☐ **TITULARISATION** : votre tuteur ou tutrice publie son bilan final. Votre chef-fe d'établissement émet un avis : demandez à en avoir connaissance et contactez-nous en cas de problème.

JUIN

- ☐ **MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES** : résultats d'affectation pour la rentrée 2026. Les élu-es du SNES-FSU sont à vos côtés pour prendre contact avec votre établissement, formuler vos préférences si vous êtes TZR, formuler un recours...
- ☐ **TITULARISATION CERTIFIÉ-ES** : un jury académique évalue l'année de stage et décide de la titularisation. À la suite de sa délibération, les stagiaires qui ont eu au moins un avis défavorable sont convoqué-es à un entretien. Contactez-nous pour être conseillé-e si vous êtes dans cette situation.
- ☐ **TITULARISATION AGRÉGÉ-ES** : une CAPA dans laquelle les élu-es du SNES-FSU sont majoritaires examine les situations des stagiaires agrégé-es qui ont eu au moins un avis défavorable.

JUILLET

- ☐ **PHASE D'AJUSTEMENT DES TZR** : première vague d'affectation des TZR pour la rentrée 2026.
- ☐ **À LA MI-JUILLET** : publication officielle des résultats de titularisation de l'ensemble des stagiaires.



NOUS CONTACTER

 stagiaires@versailles.snes.edu

 01 41 24 80 56 du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
(permanence spécialement pour les stagiaires le mercredi matin)

 versailles.snes.edu

   @SNESVersailles et @stagiaires_SNES